



Bruxelles, le 3 avril 2020

Concerne : livraisons de documents d'identité suspendues jusqu'au 8 avril inclus

Madame, Monsieur,

Lors de l'annonce des mesures prises par le gouvernement afin de lutter contre la propagation du coronavirus, nous avons pris des dispositions afin d'assurer la livraison des documents d'identité (eID, KidsID, permis de séjour, passeports et permis de conduire) dans les communes pour minimiser l'impact en cas de contagion, avec un passage tous les 4 jours. Malheureusement, nous nous voyons contraints actuellement de suspendre toutes les livraisons jusqu'au mercredi 8 avril compris. Les livraisons de cartes d'identité et de passeports (super) urgents continueront à avoir lieu normalement.

Personnel de Zetes Express en isolement

Hier, le 2 avril, nous avons été informés d'un premier cas avéré de Covid-19 parmi un membre du personnel chez Zetes Express, au niveau du dispatching. Cette information nous a été confirmée ce matin. La personne concernée est en congé de maladie depuis le 26 mars.

Nous avons, dès lors, pris la décision de mettre à l'isolement préventif tout le personnel de Zetes Express qui a été au contact du membre du personnel infecté. Le dernier contact ayant eu lieu le 25 mars et la période d'incubation étant de 2 semaines, la période d'isolement prend effet à partir d'aujourd'hui 3 avril, jour où le cas a été porté à notre connaissance, en fin de tournée et court jusqu'au 8 avril compris.

Les travailleurs de Zetes Express pourront reprendre leur travail à partir du 9 avril, jour à partir duquel reprendront également les livraisons dans les communes.

Planning à partir du 9 avril inchangé

Le planning déjà communiqué pour les jours à dater du 9 avril reste inchangé et peut être consulté sur les pages suivantes :

www.zetes.com/eID-support

www.zetes.com/passport-support

www.zetes.com/drivinglicence-support

Les documents qui n'auront pas été livrés dans la période courant jusqu'au 8 avril le seront lors du premier passage dans la commune suivant la reprise des livraisons.



Nous sommes conscients des perturbations engendrées par ce report mais agissons naturellement, dans les circonstances actuelles, au mieux en tenant compte à la fois de la santé de nos collaborateurs et de nos obligations en tant que prestataire de service auprès des autorités belges.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question supplémentaire à ce sujet.

Les communes peuvent contacter à cet effet le helpdesk de Zetes Expres au 02/333.49.69 entre 08h et 17h.

Cordialement,